



# Fiche-conseil pour les audiences électroniques du TASPAAAT

## Avant l'audience

Le TASPAAAT vous enverra un avis d'audience au moins 60 jours avant l'audience. Cet avis inclura la date et l'heure du début de l'audience ainsi que les renseignements nécessaires pour vous connecter à la téléconférence et y participer.

***Pour assurer la confidentialité, il est très important que vous ne divulguiez pas les renseignements d'accès à l'audience par téléconférence.***

Assurez-vous d'avoir transmis au TASPAAAT tous les documents dont vous voulez vous servir à l'audience. S'il y en a d'autres, envoyez-les au

moins trois semaines avant la date de l'audience soit par dépôt électronique sur le site Web du TASPAAAT, par la poste ou par messenger.

Si vous avez des questions, communiquez avec votre coordonnatrice des audiences ou le centre téléphonique du TASPAAAT au 416 314-8800 ou au 1 888 618-8846 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

## Le jour de l'audience

Voici quelques conseils qui vous seront utiles le jour de votre audience au TASPAAAT.



### Audience par vidéoconférence :

- volets audio et vidéo par ordinateur



### Audience par audioconférence :

- volet audio par téléphone

## Pour toutes les audiences

### Nécessaire

- Téléphone pour les audioconférences et comme appareil audio de rechange pour les vidéoconférences
- Pièce calme, privée et sans distraction
- Renseignements d'accès à l'audience Zoom
- Casque d'écoute avec microphone intégré pour une meilleure qualité sonore (facultatif)

### À savoir

- Soyez respectueux. Même si vous êtes à la maison, vous participez à une audience au TASPAAAT.

- Soyez patient dans l'éventualité d'interruptions ou de difficultés techniques.
- Suivez les instructions fournies en cas de déconnexion à l'audience Zoom.
- Demandez une pause au besoin.
- Désactivez les notifications sur votre appareil pour éviter les distractions pendant l'audience.
- Branchez votre appareil pour en préserver la charge.
- Utilisez votre propre appareil et restez seul dans la pièce pour la meilleure qualité audio et vidéo. Si cela n'est pas possible, diffusez le son de l'audience sur un seul appareil.

## PENDANT L'AUDIENCE



- Identifiez tout observateur au début de l'audience. Le vice-président ou comité vous informera si l'observateur peut assister à l'audience.
- Minimisez autant que possible les bruits de fond.
- Parlez clairement, lentement et directement dans le microphone de votre appareil.
- Désactivez votre microphone lorsque vous ne parlez pas.
- Avertissez le vice-président ou comité si vous ne pouvez pas entendre.

## À NE PAS FAIRE



- Enregistrer l'audience (la capture d'écran ou d'image vidéo, la photographie et l'enregistrement sont interdits).
- Parler en même temps que les autres.
- Communiquer avec quelqu'un (par courriel, par texto ou de vive voix) au sujet de l'instance pendant un témoignage.
- Consulter des documents qu'un représentant, vice-président ou comité n'a pas demandé de regarder pendant un témoignage.

## Audiences par vidéoconférence

### Nécessaire à une vidéoconférence

- Ordinateur avec webcam, tablette ou téléphone intelligent
- Connexion Internet haute vitesse



### Préparation en vue de l'audience par vidéoconférence

- Comme vos environs seront visibles, assurez-vous d'éliminer tout article personnel.
- Portez des vêtements convenables.
- Fermez les applications non nécessaires sur votre ordinateur (ex. : logiciel de courriel).
- Réduisez le nombre d'appareils connectés sur votre réseau Internet pour assurer une meilleure connexion.

## Audiences par audioconférence

### Nécessaire à une audioconférence

- Téléphone et chargeur

## AVIS IMPORTANT

Il est impossible d'éliminer complètement les risques auxquels sont exposés les renseignements confidentiels communiqués pendant une audience électronique. Au début de l'audience, le vice-président ou comité vous rappellera que le TASPAAAT ne peut pas garantir la sûreté des renseignements confidentiels pendant une telle audience, mais qu'il a pris des

mesures de sécurité supplémentaires afin de protéger la vie privée des parties.

Pour plus de renseignements sur les audiences par téléconférence et les mesures prises pour en renforcer la sécurité, consultez les directives de procédure, le Guide pratique et les documents d'information les plus récents publiés sur notre site Web.